



## Bulletin n°17: Editorial du Comité *Silva Mediterranea*

C'est un grand plaisir pour moi de signer cet éditorial après avoir accueilli au Maroc l'atelier régional "Négociations REDD+: Quelle position commune pour les pays du Partenariat de Collaboration pour les Forêts Méditerranéennes ?" organisé conjointement par le Comité sur les Questions Forestières Méditerranéennes-*Silva Mediterranea*, Salva Terra, la GIZ, ONF International et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) dans le cadre du Partenariat de Collaboration pour les Forêts Méditerranéennes (Rabat – 12 au 14 mars 2014).



En premier lieu, je tiens à remercier mes collègues du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) et les équipes des partenaires techniques et financiers pour le soutien apporté dans l'organisation des sessions ainsi que tous les participants qui ont assisté à cet atelier de Rabat.

Les objectifs des différentes sessions de l'atelier portaient sur les points suivants :

- Initier le partage d'une vision commune sur les enjeux des négociations sous la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) dans le secteur forestier et agricole pour la région MENA ;
- Echanger sur les résultats des analyses coûts-bénéfices du REDD+/LULUCF réalisées dans les pays du Partenariat de Collaboration pour les Forêts Méditerranéennes (PCFM) et partager une vision commune de la forme que pourrait prendre REDD+ pour la région MENA ;
- Définir une position commune sur la question des bénéfices non carbone de REDD+ en vue d'éventuelles soumissions (nationales ou régionale) au secrétariat de la CCNUCC (après validation par les autorités nationales qualifiées).

Cette réunion a donc été une occasion importante de capitaliser les résultats de plusieurs études et ateliers antérieurs (nationaux et régionaux) mis en oeuvre en 2013/2014 avec le soutien de la GIZ et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) .

Dans cette Lettre d'Information, entièrement dédiée aux résultats de cet atelier de Mars 2014 à Rabat, vous trouverez donc des articles focalisés sur :

- Les analyses coûts bénéfiques de REDD+ réalisées avec le soutien de la GIZ au Maroc, au Liban, en Tunisie et en Turquie ;
- Le processus d'élaboration d'une vision commune régionale sur les enjeux des négociations dans le secteur forestier appuyé par la FAO et le FFEM;
- Le texte de la soumission envoyée formellement par la Tunisie à la CCNUCC sur les bénéfices non carbone de REDD+.

Je voudrais terminer cet éditorial en remerciant chaleureusement les institutions membres du Partenariat de Collaboration sur les Forêts Méditerranéennes pour le soutien apporté aux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée pour explorer, de façon coordonnée, les opportunités offertes par la REDD+ en Méditerranée à travers des actions concrètes aux niveaux international (négociations), régional et national. Cette problématique REDD+ a été, jusqu'à présent, abordée essentiellement dans une perspective de mise en oeuvre dans des massifs forestiers tropicaux humides. Elle mérite aujourd'hui, suite aux décisions prises lors de la Conférence des Parties de Cancun (CCNUCC), d'être également envisagée dans les écosystèmes forestiers des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

**Fayçal BENCHEKROUN**

Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts  
et à la Lutte contre la Désertification  
HCEFLCD - Rabat - Maroc

### Nouvelles des partenaires de *Silva Mediterranea*:

**Une session extraordinaire du Comité sur les Questions Forestières Méditerranéennes-*Silva Mediterranea*** aura lieu à Rome le 27 juin 2014 à l'occasion de la 22<sup>ème</sup> session de Comité des Forêts prévue du 23 au 27 juin 2014 (<http://www.fao.org/forestry/silvamed/fr>).

**La quatrième Semaine Forestière Méditerranéenne (IV SFM)** aura lieu à Barcelone en Espagne du 17 au 20 mars 2015 (<http://www.fao.org/forestry/silvamed/fr>).



## I) Evaluer les coûts et les bénéfices de REDD+ dans les pays cibles du PCFM

Grâce au soutien du **Programme pour la Gouvernance Forestière (PGF) du Ministère Fédéral Allemand pour le Développement et la Coopération Economique (BMZ)**, le projet régional **GIZ-PCFM** a lancé une série d'études sur l'Analyse Coûts-Bénéfices (ACB) de la REDD+ pour le Liban, le Maroc et la Tunisie ainsi qu'une étude ACB-LULUCF pour la Turquie. Les objectifs de ces multiples études ont concerné deux niveaux :

- 1) Au niveau **national**, l'ACB cherchait à :
  - a. développer les capacités des institutions nationales sur les concepts de la REDD+ ;
  - b. sensibiliser les décideurs politiques de plusieurs secteurs à propos de la faisabilité pour une mise en œuvre de REDD+ et les coûts et bénéfices inhérents (directs et indirects) ;
  - c. identifier l'efficacité économique des options REDD+ et cibler les priorités d'actions possibles.
  
- 2) Au niveau **régional**, le processus ACB visait:
  - a. l'identification des points de convergence entre les pays cibles du PCFM au sujet des options à mettre en œuvre pour la REDD+;
  - b. la création de consensus sur les messages clés concernant les coûts et bénéfices directs et indirects comme l'importance des bénéfices non carbone (Co bénéfices de la REDD+).

Dans chaque étude nationale, les principales causes de déforestation et de dégradation des forêts ont été sélectionnées lors d'un processus participatif (tableau 1). Pour chacune de ces causes, les options REDD+ ont été proposées et leur efficacité économique respective déterminée (tableau 2).

**Tableau 1: Causes de déforestation et de dégradation sélectionnées**

Options REDD+	Pays où les options REDD+ ont été analysées
Lutte contre les Feux de Forêts	Liban, Maroc et Tunisie
Plantations et reboisements	Liban, Maroc, Tunisie et Turquie
Réduction des besoins en bois de feu	Maroc
Production durable de bois de feu	Liban
Réduction du surpâturage	Maroc et Tunisie
Gestion des forêts	Tunisie (mise en œuvre de plan de gestion des forêts) et Turquie (toutes les pratiques de gestion)
Contrôle de l'expansion agricole et urbaine	Liban

Les résultats sont présentés ci-dessous mais ils doivent être considérés avec précaution car ils sont fondés sur de nombreuses hypothèses qui sont décrites en détail dans le texte intégral des études (*cliquez sur le lien à la fin de l'article*).

**Tableau 2 : Les coûts d'abattement des options REDD+ sélectionnées**

Options REDD+	Liban	Maroc	Tunisie	Turquie
Lutte contre les Feux de Forêts	31,8 US\$/tCO <sub>2</sub> e	49,2 US\$/tCO <sub>2</sub> e	494 US\$/tCO <sub>2</sub> e**	-
Plantations et reboisements*	266,6 US\$/tCO <sub>2</sub> e	87 US\$/tCO <sub>2</sub> e	45,7 US\$/tCO <sub>2</sub> e to 229,9 US\$/tCO <sub>2</sub> e	86,4 US\$/tCO <sub>2</sub> e
Réduction des besoins en bois de feu	-	Le potentiel a été estimé mais pas le coût des activités	-	-
Production durable de bois de feu	56,9 US\$/tCO <sub>2</sub> e	-	-	-
Réduction du surpâturage	-	17 to 43,6 US\$/tCO <sub>2</sub> e	30 à 81 US\$/tCO <sub>2</sub> e	-
Gestion des forêts	-	-	Le coût de la gestion forestière a été estimé mais pas son impact	14,6 US\$/tCO <sub>2</sub> e
Contrôle de l'expansion agricole et urbaine	Aucune activité pertinente n'a été identifiée	-	-	-

\* Les calculs reposent sur le stockage de carbone en 2030. Sur le plus long terme le coût d'abattement diminue.

\*\* Coûts opérationnels très élevés mais plusieurs discussions avec les services concernés confirment cette estimation.

Les résultats montrent un grande variabilité entre les pays en terme de coûts d'abattements pour une même activité. Plus qu'une différence dans le potentiel de la REDD+, cette variabilité indique que les résultats sont très dépendant de la disponibilité et de la qualité des données (grande variabilité entre pays) et les hypothèses faites pour les calculs. Par conséquent, les résultats ne peuvent être dissociés de la méthode de calcul.

Dans tous les cas, le prix actuel du carbone (variable entre 5 et 15 US\$/tCO<sub>2</sub>e) ne peut pas couvrir le coût d'abattement des activités alors que le prix tutélaire du carbone en 2030 (autour de 140US\$/tCO<sub>2</sub>e) pourrait couvrir la plupart de ces coûts.



Atelier de Rabat  
Maroc - Mars 2014

Les projets de plantation et de reboisement sont pénalisés si les bénéfices carbone sont estimés à court terme parce que les investissements sont réalisés pendant les premières années alors que le stockage de carbone est un processus à long terme. La lutte contre les feux de forêts induit des coûts opérationnels élevés pour protéger des surfaces relativement faibles en comparaison des autres activités. Réduire le surpâturage représente généralement un potentiel REDD+ intéressant du fait de l'importance des surfaces concernées par le surpâturage (mais difficile à estimer) et du faible coût des alternatives existantes.

Enfin, la prise en compte des valeurs des biens et services fournis par les forêts justifie, d'un point de vue économique, la majorité des options REDD+. Les valeurs de ces biens et services sont estimées entre 110 (Tunisie) et 762 (Liban) US\$/ha/an. Par conséquent, comme cette valeur, ou au moins une part de cette valeur, est produite chaque année par les forêts, les bénéfices de la protection et de la création de forêts, sont théoriquement infinis à long terme.

La documentation sur ce processus d'études peut être trouvé en cliquant sur le lien suivant:

<http://www.giz-cpmf.org/thematic-issues/green-economy/innovative-financing-mechanisms/>

Olivier BOUYER, Maden LE CROM  
et Jérôme MAURICE (SalvaTerra) & Ludwig LIAGRE (GIZ)

## 2) Processus d'élaboration d'une soumission régionale sur les bénéfices non-carbone de REDD+

Réunis en octobre 2013 à Rabat pour construire une feuille de route « REDD+ et finance carbone dans le secteur AFOLU » pour la région Méditerranéenne, les représentants des pays participants au projet FFEM ont émis le souhait d'initier un processus de dialogue régional et de renforcement des capacités des administrations forestières sur les négociations dans le cadre de la CCNUCC.

Ce processus devrait notamment permettre une meilleure prise en compte des spécificités des écosystèmes forestiers Méditerranéens dans le cadre des négociations climat. Pour répondre à cette demande, un certain nombre d'activités ont ainsi été planifiées dans le cadre de la composante 4 du projet FFEM « Optimiser la production de biens et services fournis par les écosystèmes boisés Méditerranéens dans un contexte de changements globaux », laquelle est mise en œuvre par la FAO, avec l'appui technique de l'ONF International.

Parmi les sujets à l'agenda des négociations en 2014 dans le secteur forestier, la question des bénéfices non-carbone de REDD+ semble particulièrement pertinente pour la région. En effet, si les résultats carbone espérés d'une potentielle mise en œuvre de REDD+ dans les pays Méditerranéens pourraient être plus faibles que dans d'autres régions, les bénéfices non carbone, qu'ils soient environnementaux, sociaux, économiques ou institutionnels, pourraient au contraire être potentiellement très importants.



Forêt de la Maamora  
Maroc - Mars 2014

Le SBSTA (Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice) sollicitant des soumissions des pays sur la question des bénéfices non-carbone de REDD+ d'ici le 26 mars 2014, plusieurs ateliers nationaux et régionaux ont été organisés en février-mars 2014 en vue de discuter de la position des pays sur ce sujet. Tout d'abord, des ateliers nationaux préparatoires ont successivement été organisés par les équipes de l'INF International au Liban (17-18 février 2014), en Turquie (20-21 février 2014), en Tunisie (6-7 mars 2014) et au Maroc (10-11 mars 2014).

Ces ateliers nationaux, organisés avec l'appui des administrations forestières des pays, avaient un objectif de renforcement de capacités sur les négociations climat (en particulier dans les secteurs forestiers et agricoles) et d'identification des enjeux pour chaque pays sur la question des bénéfices non carbone de REDD+.

Ces ateliers nationaux préparatoires ont ensuite été suivis d'un atelier régional, organisé conjointement avec la GIZ, à Rabat du 12 au 14 mars. Lors de cet atelier régional, une session a été dédiée à la discussion des positions de chaque pays sur la question des bénéfices non-carbone de REDD+ et à la préparation d'un texte de soumission.

Le texte de soumission préparé cherche à répondre à trois questions :



- Quels seraient les bénéfices non carbone de REDD+ dans les pays Méditerranéens ?
- Faut-il et comment mesurer les bénéfices non carbone de REDD+ ?
- Les bénéfices non carbone de REDD+, puisqu'ils contribuent au maintien des bénéfices carbone sur le long terme, devraient-ils être soutenus dans le cadre de REDD+ ?

La soumission met en évidence l'importance de soutenir les bénéfices non carbone de REDD+, du fait des spécificités de la région Méditerranéenne. En effet :

- les stratégies REDD+ que les pays Méditerranéens pourraient mettre en œuvre n'intègrent pas uniquement la dimension carbone, mais cherchent à générer des bénéfices sociaux et économiques pour des populations locales, lesquels sont nécessaires pour assurer la protection des écosystèmes forestiers sur le long terme, en particulier dans un contexte d'augmentation de la pression démographique et de la vulnérabilité des populations au changement climatique ;
- les stratégies REDD+ des pays Méditerranéens devront intégrer les impacts futurs du changement climatique sur les écosystèmes forestiers (augmentation du risque d'incendies ou d'attaques parasitaires par exemple), et ce faisant, généreront des bénéfices en matière d'adaptation de l'écosystème forestier lui-même, permettant ainsi d'assurer la protection des stocks de carbone forestiers sur le long terme,
- enfin, les stratégies REDD+ des pays Méditerranéens permettront également de contribuer à la diminution des impacts du changement climatique sur les populations et les territoires, en limitant en particulier les risques d'érosion et la désertification.



**Cette soumission** (dont le texte complet est présenté ci-après et peut également être téléchargé sur le site de la CCNUCC à : [https://unfccc.int/files/methods/redd/submissions/application/pdf/20140406\\_subm\\_redd\\_tunisia\\_ncb.pdf](https://unfccc.int/files/methods/redd/submissions/application/pdf/20140406_subm_redd_tunisia_ncb.pdf)) a été envoyée officiellement par le Gouvernement Tunisien et sera considérée par le SBSTA lors de sa prochaine réunion à Bonn en juin 2014.

Du fait des incertitudes existant encore sur les modalités de paiement des résultats REDD+, **il est également proposé dans la soumission que le SBSTA organise un nouvel appel à soumission sur la question spécifique de la mesure et des incitations aux bénéfices non carbone de REDD+ lors du deuxième semestre 2014**, puis un atelier sur cette question en marge de la Conférence des Parties de Lima.

Dans le cadre de la composante 4 du projet FFEM, **un nouvel atelier régional de préparation à la Conférence des Parties de Lima sera également organisé au second semestre 2014**, lequel pourra permettre d'approfondir cette question des bénéfices non carbone de REDD+ et/ou d'autres sujets qui apparaîtraient prioritaires pour la région suite au SBSTA de Bonn en juin 2014.

**Anne Martinet**

Secrétariat de *Silva Mediterranea* – FAO / ONF International

Pour plus d'information veuillez contacter Anne Martinet ([anne.martinet@fao.org](mailto:anne.martinet@fao.org)) au Secrétariat du Comité des Questions Forestières Méditerranéennes-*Silva Mediterranea* (FAO) ou Matthieu Wemaere ([matthieu.wemaere@gmail.com](mailto:matthieu.wemaere@gmail.com)) Avocat au barreau de Paris et consultant en droit environnemental pour l'ONF International

## **Soumission de la Tunisie à la CCNUCC sur les bénéfices non carbone de REDD+**

La Tunisie souhaite présenter ses propositions en réponse à l'appel à soumissions des Parties visé par les conclusions de la réunion du SBSTA 38 concernant les bénéfices non carbone de REDD+, notamment sur les questions méthodologiques telles que précisées par la Décision 1/CP.18, paragraphe 40, en vue de leur considération lors de la prochaine réunion du SBSTA 40 qui se tiendra en juin 2014.

La Tunisie souhaite contribuer à l'application effective de la CCNUCC et aux efforts globaux de lutte contre les changements climatiques, en mobilisant tous les instruments qui permettent sa mise en œuvre, notamment le mécanisme REDD+. Très faiblement émettrice mais de plus en plus vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques, la Tunisie souhaite promouvoir, de manière volontaire, le rôle essentiel du secteur forestier en matière d'atténuation et d'adaptation dans le cadre du régime international actuel et pour préparer l'après 2020.

Consciente de la particularité des écosystèmes forestiers des pays du pourtour Méditerranéen, la Tunisie est impliquée dans un processus régional de dialogue et d'échange d'expériences sur la gestion intégrée des écosystèmes forestiers Méditerranéens. Avec ses partenaires de la région, la Tunisie a approuvé le 21 mars 2013 la Déclaration ministérielle de Tlemcen ([www.iii-med.forestweek.org/sites/default/files/press/declarationdetlemcen21032013\\_fr.pdf](http://www.iii-med.forestweek.org/sites/default/files/press/declarationdetlemcen21032013_fr.pdf)) qui recommande de promouvoir les biens et services fournis par les écosystèmes Méditerranéens, notamment en « adaptant et [en] renforçant les mécanismes de financement déjà disponibles et [en] créant des mécanismes de financement innovants pour appuyer la mise en œuvre des politiques et programmes » nécessaires à la bonne gestion des écosystèmes forestiers et autres espaces boisés Méditerranéens, dont le mécanisme REDD+ mis en place dans le cadre de la CCNUCC.

Dans un contexte de pression démographique, où la forêt tunisienne est considérée très peuplée (100 habitants/km<sup>2</sup> ce qui représente près de deux fois la moyenne nationale) et pour le renforcement de la gestion durable de ces ressources, l'administration forestière tunisienne accorde une grande importance à la multifonctionnalité des écosystèmes forestiers Méditerranéens. Ceux-ci sont en effet des puits de carbone qu'il est nécessaire de maintenir, de renforcer et d'adapter. Ils fournissent à la fois des biens et services, tels que le bois, le bois énergie, et le liège, les ressources fourragères, de la nourriture, des plantes aromatiques et médicinales, ou des espaces récréatifs qui répondent aux besoins essentiels de la population et soutiennent des activités génératrices de revenus. A ce titre, ils contribuent de façon significative au développement économique et social de notre pays par l'amélioration des conditions de vie, ainsi que l'éradication de la pauvreté de la population forestière qui représente 8 à 10% de la population tunisienne et près de 23% de la population rurale considérée la plus pauvre du pays .

La région Méditerranéenne, selon les premiers éléments du 5ème rapport du GIEC et l'état des Forêts Méditerranéennes 2013 (<http://www.fao.org/docrep/017/i3226f/i3226f00.htm>), est l'une des régions du Monde les plus affectées par les impacts du changement climatique (Hot Spot). Parmi ces impacts, on note les risques accrus d'incendies de forêts ou d'événements climatiques extrêmes et récurrents. Malgré leur vulnérabilité, les forêts méditerranéennes, en particulier celles de la rive sud, jouent un rôle essentiel pour l'adaptation au changement climatique. En effet, elles contribuent notamment à la lutte contre la désertification et l'érosion.

Les options stratégiques REDD+ envisagées en Tunisie dans le cadre de sa politique de gestion durable des écosystèmes forestiers révèlent la possibilité de générer de nombreux bénéfices environnementaux, sociaux, économiques et institutionnels. Dans la perspective de maximiser et de rationaliser le soutien apporté dans le cadre du mécanisme REDD+ en faveur d'une approche intégrée de la lutte contre les changements climatiques, il apparaît nécessaire de soutenir certains de ces co-bénéfices qui permettent de garantir des résultats positifs en matière d'atténuation et du maintien du stock de carbone à long terme tout en créant des synergies entre des mesures d'atténuation et d'adaptation.

C'est tout particulièrement nécessaire dans la région Méditerranéenne, dans un contexte de pression démographique forte sur les forêts (30% du revenu de cette population est assuré par le secteur forestier sous forme de journées de travail et d'exploitation des divers produits forestiers) et de vulnérabilité accrue des populations forestières au changement climatique que:

1. Nos options stratégiques REDD+ prennent en compte les impacts futurs des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers, via par exemple le développement de systèmes d'alerte précoce et l'adaptation de nos pratiques de gestion forestière aux risques accrus de feux, d'infestations parasitaires, ou d'épisodes climatiques extrêmes, etc.
2. Nos options stratégiques REDD+ permettent de lutter contre la désertification et l'érosion des sols, d'améliorer le cycle de l'eau dans un contexte de rareté accrue de la ressource (moins de 500m<sup>3</sup>/hab/an), ou encore de conserver une diversité génétique inter et intra-spécifique importante (laquelle constitue une opportunité d'adaptation future). Ainsi, elles permettent de limiter les impacts négatifs des changements climatiques sur nos populations, nos paysages et nos infrastructures.

*Le potentiel d'atténuation des forêts méditerranéennes ne doit pas être négligé dans le cadre de la CCNUCC, il doit être au contraire renforcé, y compris par le mécanisme REDD+. Compte tenu de leurs spécificités, il est nécessaire de prévoir une incitation dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC permettant de soutenir les co-bénéfices qui maintiennent les résultats des activités REDD+ sur le long terme, tout particulièrement ceux qui favorisent l'adaptation des écosystèmes forestiers au changement climatique.*

*A ce stade de la discussion, la Tunisie soutient fortement le principe d'une incitation permettant de valoriser les co-bénéfices dans le cadre du mécanisme REDD+, et ce dans le prolongement de la Décision de la Conférence des Parties adoptées à Varsovie (paragraphe 22 de la Décision 9/CP.19) qui reconnaît l'importance d'une telle incitation. L'incitation à prévoir pourra prendre différentes formes en tenant compte des priorités de notre pays en matière de REDD+, des circonstances nationales et des capacités respectives du pays, et devrait être fournie au moyen de ressources additionnelles, suffisantes, prévisibles et durables, provenant de sources variées.*

*Pour accorder une incitation adéquate en fonction des résultats carbone et non carbone attendus dans le cadre de la CCNUCC, les Parties doivent se mettre d'accord sur un cadre méthodologique permettant de mesurer et de vérifier les bénéfices non carbone et leur rôle de maintien des bénéfices carbone. Notamment, des principes d'évaluation ainsi que des indicateurs pourraient être élaborés ou utilisés à cette fin, en se référant à des principes et indicateurs déjà développés dans le cadre de la CCNUCC en matière d'adaptation ou existants dans d'autres forums ou instruments internationaux, s'ils sont pertinents pour mesurer les bénéfices non carbone dans les écosystèmes forestiers (par exemple pour mesurer la qualité des sols et des paysages, l'état de la ressource en eau ou de la biodiversité). Ces principes et indicateurs pourraient être complétés par des indicateurs nationaux, afin de mesurer de manière précise les co-bénéfices. La mesure des co-bénéfices requiert un cadre institutionnel et organisationnel performant reposant sur une bonne gestion et une surveillance efficace des écosystèmes forestiers. A cet égard, la Tunisie veut souligner le fait qu'elle s'est dotée dès les années 1990 de Stratégies Forestières décennales lui permettant de mettre en place des politiques de gestion durable de ses forêts, adaptées à son contexte national, visant la conservation et la reconstitution de ses écosystèmes forestiers et s'inscrivant, d'une manière précoce, dans la réduction de la déforestation et la dégradation des forêts, dont la mise en œuvre a démontré qu'elle disposait d'administration forestière, gestionnaire de la forêt, ayant une capacité forte en matière de surveillance et de mesure en la matière. En effet la Tunisie a réalisé deux inventaires forestiers et pastoraux (1995 et 2010) et trois inventaires des gaz à effet de serre (1994, 2000 et 2010) garantissant la mesure, la vérification et la communication avec transparence des co-bénéfices de REDD+.*

*La Tunisie a pris bonne note de la Décision de la Conférence de Varsovie sur le programme de travail relatif aux paiements basés sur les résultats, qui constitue une étape très importante pour rendre le mécanisme REDD+ opérationnel. Cependant, des incertitudes pèsent sur la manière dont sera déterminé le montant des paiements pour les résultats obtenus en termes de réduction d'émissions et de séquestration grâce aux activités REDD+. Dès lors que l'incitation des bénéfices non carbone pourrait être déterminée en tenant compte des modalités de paiement des résultats carbone et de leur montant, La Tunisie estime nécessaire d'explorer davantage avec les autres Parties quelles sont les options envisageables pour fixer l'incitation au niveau le plus approprié et selon les modalités qui correspondent à ses besoins. En conséquence, la Tunisie propose aux autres Parties qu'elles soumettent leurs vues et attentes sur la mesure des bénéfices non carbone et les modalités permettant de déterminer la forme et le niveau d'incitation appropriés au début du mois de septembre 2014, en tenant dûment compte des progrès qui pourront être réalisés lors du SBSTA 40, en juin prochain. En outre, afin de préparer une discussion constructive à ce sujet lors la Conférence de Lima, la Tunisie propose que le Secrétariat organise, en marge de la réunion du SBSTA 41, un nouvel atelier sur les bénéfices non carbone de REDD+ qui permettrait de bien mettre en évidence l'importance de soutenir les co-bénéfices pour le maintien du stock de carbone sur le long terme dans certaines forêts, tout particulièrement dans les forêts méditerranéennes.*

Pour plus d'information veuillez contacter Christophe Besacier ([christophe.besacier@fao.org](mailto:christophe.besacier@fao.org)) ou Anne Martinet ([anne.martinet@fao.org](mailto:anne.martinet@fao.org)) au Secrétariat du Comité des Questions Forestières Méditerranéennes-Silva Mediterranea (FAO)

